L'Oratorien

2022

Ouvrouër-les-Champs

30 ème édition

Notre village a eu l'honneur de recevoir son premier label « Village Fleuri »

Merci à notre agent communal et à tous ceux qui embellissent notre village pour assurer aux habitants et aux visiteurs un cadre de vie agréable.

La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition 2022.

Bonne lecture à tous...

Sommaire

Édito 4
Le Conseil Municipal 5
Renseignements Pratiques 6
Vos démarches en Mairie 6
Concessions cimetière 7
Tarifs Communaux 2022 7
Commissions Communales 8
Délégués des établissements de coopération intercommunale 8
Membres des commissions de la communauté de communes des Loges 9
Correspondants - Délégués 9
État civil 10
Bienvenue aux nouveaux habitants 10
Travaux 2021 11
Le budget de la commune en 2020 12
Le budget assainissement de la commune en 2020 13
Sujets traités lors des conseils municipaux 14
Les infos municipales 14
La Réserve Communale de Sécurité Civile 16
Le citoyen, acteur de la sécurité civile 18
Appel à candidature 20
Formulaire de candidature 21
École élémentaire d'Ouvrouer les Champs 22
Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouer (SIRIS) 23
La Garderie des P'tits Loups Oratoriens 24
Groupement Indépendant des Parents pour les Élèves 26
G.I.P.E. 26
L'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves) 27
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable 28
Assainissement collectif 29
AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer-Les-Champs) 30
Comité d'animation 32
Location de matériel 33
Amicale des anciens - Section boules 33
Association "Les enfants du village" 35
SICTOM 36
C.C.L. 36
L'office de tourisme 37
Les relais d'assistants maternels de la communauté de Communes des Loges 38
Le bus numérique 39
Cérémonie du 19 Mars 39
Les Élections 39
1er Marché 40
Repas des Aînés 41
Rallye Rosalie 41
11 novembre 42
Calendrier des manifestations 2022 43
Commerces ambulants 44
Annuaire des Professionnels de la Commune 44
Aboiements des chiens 45
Campagne de stérilisation et d'identification 45
Civisme… 46
Entretien des espaces verts 46
Le brûlage des déchets vert c'est interdit 46
Stationnement sur les trottoirs 46
Rézo Pouce 47
Autorisations d'urbanisme 47
PanneauPocket 48
Aide à domicile ASAD du secteur Tigy 49
Plan 51

Édito

Chères Oratoriennes,

Chers Oratoriens,

L'édition de l'Oratorien, vous le savez désormais, a pour vocation de vous donner un écho humain et de proximité de la vie municipale, qui peut, parfois et par la force de nos rythmes de vie trépidants, vous sembler un peu lointaine.

L'équipe municipale, ainsi que tous les agents municipaux travaillent, souvent dans l'ombre, parfois de façon plus visible de tous, mais leur vocation reste la même : servir la communauté, œuvrer pour le bien-être collectif et la vie du village.

Nous traversons toujours une crise sanitaire.
Il nous faut être optimiste et c'est la raison pour laquelle les élus et les services assurent le quotidien et l'avenir de notre commune.

Chacun de nous, selon ses sensibilités, aura à cœur la mise en œuvre de telle ou telle réalisation. Certains penseront, que les choix sont à propos, d'autres qu'ils sont insuffisants ou ne leur conviennent pas. Pourtant il faut faire des choix, et ceux-ci le sont au regard des urgences, des opportunités de financements possibles, qui compléteront, bien sûr, nos propres ressources.

Notre objectif : poursuivre l'aménagement et l'entretien de notre commune tout en maintenant une situation financière équilibrée et saine.

Les associations et la municipalité s'efforcent à maintenir un lien social indispensable à la vie locale. Le dynamisme de notre tissu associatif s'est d'ailleurs confirmé par de nouvelles manifestations.

Je souhaite la bienvenue aux familles, nouvellement installées, dans notre commune.

En raison de la crise sanitaire, aggravée par la recrudescence des cas COVID ces dernières semaines, le Conseil Municipal a fait le choix d'annuler les vœux du Maire pour la protection de ses citoyens.
L'événement est, de ce fait, reporté à une date ultérieure en fonction de l'amélioration de la situation.
N'oubliez pas les gestes barrières et la vigilance, que nous devons tous maintenir pour préserver nos petits-enfants, enfants, parents et grand-parents.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2022, préservez votre santé et celle de vos proches.

Bonne lecture.

Votre Maire,
Laurence Monnot

"Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir. "

Jean Jaurès

Le Conseil Municipal

Laurence MONNOT
Maire

Jean-Marc PEIGNÉ
1er Adjoint

Sylvie
CUVILLIER-LACHIZE

Guillaume SIROP

Olivier GALLIOT

Alain GUYOT

Nadège CROZE

Carole
TESSIER- LEBRUN

Florent GOUT

Martial LEFEBVRE

Fanny CROZE

Emilie PRIEUR

Corentin MANCEAU

Tadeuse VINSSIAT

Mairie

Renseignements Pratiques

Tél. : 02.38.59.73.40

Email: **mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr**

Site internet: **www.ouvrouer-les-champs.fr**

OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi de 9h à 11h**
- **Mercredi de 9h30 à 11h30**
- **Vendredi de 13h30 à 15h30**
- **Samedi pair de 10h à 12h**

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- **Lundi, mardi, jeudi 8h à 11h30 et 12h30 à 16h30**
- **Mercredi 8h à 12h**
- **Vendredi 8h à 11h30 et 12h30 à 15h30**
- **Samedi pair 10h à 12h**

NUMÉROS UTILES

École Élémentaire d'Ouvrouer les Champs……**02.38.59.91.88**

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens……**07.62.61.19.73**

LE PERSONNEL COMMUNAL

Mme Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial

Mme Patricia CHANGENOT
Adjoint technique territorial

Mme Valérie CUCCUREDDU
Adjoint technique territorial
Adjoint d'animation territorial

Mme Ludivine COLLET
Adjoint d'animation territorial

M. Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial

Mme Christel COLLET
Adjoint technique territorial

Vos démarches en Mairie

ÉTAT CIVIL

- Reconnaissance anticipée de naissance
- Dossier mariage
- Dossier de PACS
- Extrait d'acte ou copie intégrale d'acte
- Changement de prénom
- Duplicata de livret de famille
- Recensement militaire ou « recensement citoyen »

DIVERS

- Demande d'autorisation de vente au déballage (vide maison)
- Déclaration de chien de catégorie I et II
- Location de salle
- Légalisation de signature
- Inscription sur les listes électorales
- Achat de concession funéraire

URBANISME

- Certificat d'urbanisme
- Demande de permis de conduire
- Déclaration préalable de travaux
- Demande de permis de démolir
- Demande d'autorisation de voirie
- Autorisation de busage

Tarifs Communaux 2022

ESPACE ORATORIEN	2022		2023	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Forfait Week-end	370 €	570 €	370 €	570 €
1 jour week-end (évènement le midi) ou jour férié	220 €	320 €	220 €	320 €
1 jour semaine (hors jour férié)	120 €	170 €	120 €	170 €
24/25 décembre ou 31/01 janvier	370 €	570 €	370 €	570 €

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Deux réservations gratuites, par année civile, et uniquement pour des manifestations organisées dans le but d'animer la vie locale de la Commune.
Le tarif à partir de la 3ème location est fixé à 120€ en 2022.
Cette location devra être réservée un mois avant la manifestation et ne sera possible que si la salle n'est pas déjà louée par des personnes privées. Les locations privées sont prioritaires.

CAUTIONS

Caution de 1 200.00 € pour la location de l'Espace Oratorien.
Caution de 200.00 € pour le ménage ou le retard de restitution des clés.

EN CAS D'ANNULATION

- 30 jours calendaires avant la date de la location : un montant de 50% de la location sera exigé
- dans le dernier mois avant la date de la location : le montant total de la location sera retenu

TABLES

Uniquement pour les habitants de la Commune, maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

CHAISES

Uniquement pour les habitants de la Commune, à 1 € l'unité + caution de 10.00 € par chaise

MISE À DISPOSITION DU PERCOLATEUR

15 € par location, uniquement lors de la location de l'Espace Oratorien

Concessions cimetière

Taxe de superposition : 50.00 €
Concession de 15 ans : 100.00 €
Concession de 30 ans : 200.00 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 50.00 €

Caves urnes mêmes tarifs que les concessions
Retrait ou dépôt supplémentaire en caves urnes : 50.00 €

Caveau provisoire 1 € par jour calendaire avec une durée maximum de 6 mois

Commissions Communales

Mme le Maire est présidente de toutes les commissions

Finances

Olivier Galliot
Émilie Prieur
Jean-Marc Peigné
Florent Gout
Carole Tessier-Lebrun
Guillaume Sirop

Sécurité/Plan communal de sauvegarde

Nadège Croze
Fanny Croze
Carole Tessier-Lebrun
Alain Guyot
Martial Lefebvre
Casimir Vinssiat
Guillaume Sirop

Appel d'offres

Alain Guyot
Sylvie Cuvillier-Lachize
Florent Gout
Jean-Marc Peigné
Olivier Galliot

Personnel communal et qualité des services à la population

Sylvie Cuvillier-Lachize
Olivier Galliot

Affaires Scolaires - Cantine

Nadège Croze
Fanny Croze
Émilie Prieur
Sylvie Cuvillier-Lachize
• Colette Vinssiat

Communication

Alain Guyot
Carole Tessier-Lebrun
Guillaume Sirop
Casimir Vinssiat

Cimetière

Sylvie Cuvillier-Lachize
Nadège Croze
• Aurélie Robert
• Micheline Chenet
• Valérie Barruet

Action Sociale

Jean-Marc Peigné
Corentin Manceau
Carole Tessier-Lebrun
Martial Lefebvre

Urbanisme

Martial Lefebvre
Nadège Croze
Alain Guyot
Guillaume Sirop
Émilie Prieur
Olivier Galliot

Fêtes et cérémonies

Martial Lefebvre
Guillaume Sirop
Jean-Marc Peigné
Corentin Manceau
Alain Guyot

Travaux - Espaces Verts - Voiries et réseaux - Bâtiments

Jean-Marc Peigné
Florent Gout
Alain Guyot
Olivier Galliot
• Jean Chevrier
• Jean Guy Virouleau

• *Membre non élu*

Délégués des établissements de coopération intercommunale

S.I.R.I.S. OUVROUER LES CHAMPS - FÉROLLES
(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Titulaires : Mme le Maire Nadège Croze Fanny Croze Émilie Prieur

Suppléants : Sylvie Cuvillier-Lachize Florent Gout

S.I.A.E.P. *(Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable)*

Titulaires : Mme le Maire Olivier Galliot Florent Gout

Suppléants : Jean-Marc Peigné Guillaume Sirop

S.M.B.L . *(Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)*

Titulaires : Olivier Galliot Jean-Marc Peigné

Suppléante : Mme le Maire

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Titulaire : Olivier Galliot

Suppléante : Carole Tessier-Lebrun

CONSEIL D'ÉCOLE

Titulaires : Mme le Maire ou l'Adjoint Nadège Croze

Suppléante : Fanny Croze

S.I.A. *(Syndicat Intercommunal d'Assainissement)*

Titulaires : Olivier Galliot, Jean-Marc Peigné

Suppléant : Alain Guyot

S.I.C.T.O.M. *(Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)*

Titulaire : Guillaume Sirop

Suppléante : Mme le Maire

A.F.R. *(Association Foncière de Remembrement)*

Jean-Claude Fardeau

Correspondants - Délégués

CNAS
Sylvie Cuvillier-Lachize

Défenses et Protection civile
Olivier Galliot

APPROLYS
Olivier Galliot
Laurence Monnot

JUMELAGE TIGY - SAIN ILGEN
Carole Tessier-Lebrun

PPRI CATASTROPHES NATURELLES
Alain Guyot
Nadège Croze
Martial Lefebvre

CNIL
Sylvie Cuvillier-Lachize

COLLÈGE DE TIGY
Laurence Monnot
Jean-Marc Peigné

Membres des commissions de la communauté de communes des Loges

COMMISSIONS

Développement économique, Commerces, Artisanats, Agriculture	
Titulaire : Carole Tessier-Lebrun	Suppléant : Corentin Manceau
Urbanisme	
Titulaire : Laurence Monnot	Suppléant : Alain Guyot
Finances	
Titulaire : Florent Gout	Suppléante : Laurence Monnot
Voirie, Cadre de vie, Cœur de village	
Titulaire : Jean-Marc Peigné	Suppléant : Laurence Monnot
Tourisme, patrimoine culturel, Sites patrimoniaux	
Titulaire : Casimir Vinssiat	Suppléante : Carole Tessier-Lebrun
Services à la population, Santé, Petite enfance	
Titulaire : Émilie Prieur	Suppléante : Sylvie Cuvillier-Lachize
Bâtiments, Équipements, (gymnase, dojo, piscine, aire des Gens du voyage)	
Titulaire : Florent Gout	Suppléante : Laurence Monnot
Spanc, GEMAPI, Eaux usées, Eau potable	
Titulaire : Jean-Marc Peigné	Suppléant : Olivier Galliot
Mobilité, Développement durable, Gestion des déchets	
Titulaire : Alain Guyot	Suppléant : Jean-Marc Peigné
Communication, Nouvelles technologies, Services aux communes, Mutualisation, Groupements des commandes	
Titulaire : Laurence Monnot	Suppléant : Martial Lefebvre
CIID (Commission Intercommunale des impôts Directs)	
Titulaire : Laurence Monnot	Suppléant : Jean-Marc Peigné
Référent sportif	
Titulaire : Laurence Monnot	

État civil

NAISSANCES 2021

MALTRAVERSI Olivia, née le 29 décembre 2020
PATINOTE Lou, Nina, Mathilda, née le 1er janvier 2021
BRAHIM Maya, née le 22 janvier 2021
COLODEAU Aaron, Eddie, né le 25 janvier 2021
MOUSSA Kaïs, Lenny, né le 30 avril 2021

MARIAGES 2021

M. ALSAC David et Mme LAPOUBLE Ève, Marie, Catherine
mariés le 03 juillet 2021
M. DEGRANDI Sébastien et Mme VILAINE Françoise, Sylvie
mariés le 25 septembre 2021

PACS 2021

M. SAMOUR Quentin, Robert, François et Mme DROUIN Florine
pacsés le 18 décembre 2021.

DÉCÈS 2021

THION Éric, décédé le 4 avril 2021
FOURAGE André, Gaston, Roland, décédé le 18 août 2021

Bienvenue aux nouveaux habitants

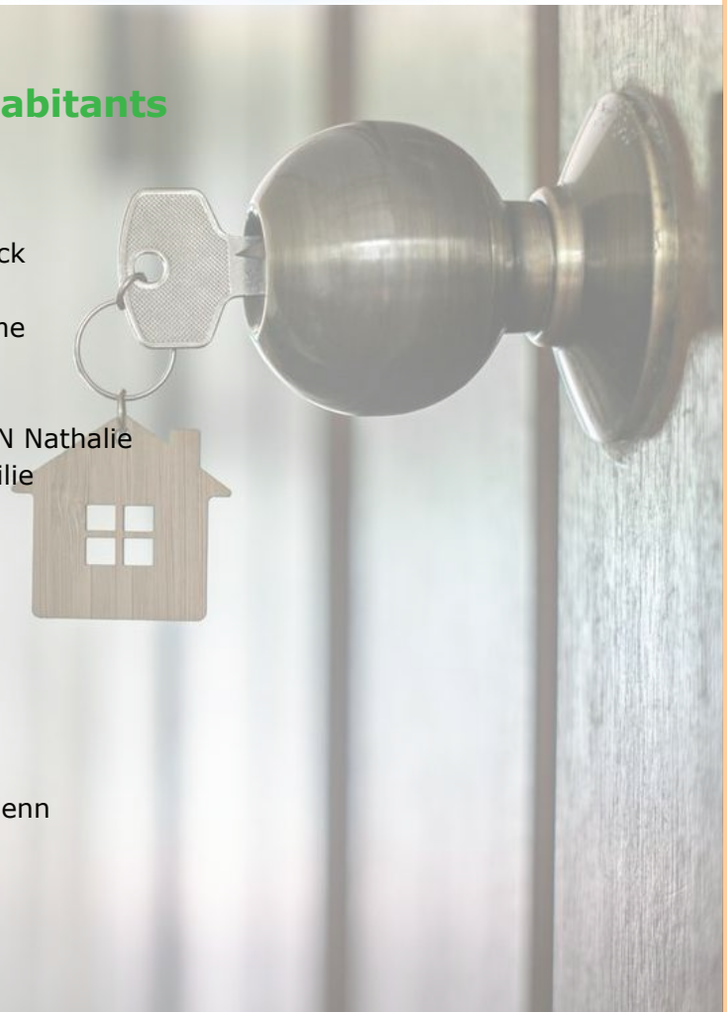

- Route de la Sigloy
  - N°11 : M. CHARVY Nicolas et Mme MOULIN Annick
  - N°28 : M. BERLAND Yannick
  - N°66 : M. DA ROCHA DE OLIVEIRA Dimitri et Mme BOUKHATMI Maud
- Rue de la Loue
  - N°18 : M. BEAUFORT Guillaume et Mme ZANOLIN Nathalie
  - N°7 : M. FAUCHER David et Mme DESABRES Émilie
- Forcelles
  - M. et Mme TRASBOT Yannick et Christine
- Route de la Routisserie
  - N°14 : M. et Mme CHAUSSÉ Guy et Marie
  - N°26 : Mme BARRIER Maryline
- Route du Trépied
  - N°5 : M. MONPU Thierry
- Route de Vienne
  - N°5 : M. GODEL Vincent et Mme FRANCISCO Solenn
  - N°165 Bis : M. DUBOST Théo

Travaux 2021

Mise en place de vidéoprotection supplémentaire

Coût des travaux: 2390€, coût final après subvention **1220€**

Remplacement de la cuve à fioul

Coût: 811 €, coût final après subvention **162 €**

Achat d'une échelle sécurisée 756 €

Pose de volets roulants dans les 2 classes

coût 4680 € coût final après subvention **936 €**

Pose d'une climatisation réversible dans les 2 classes, le préau de l'école et le réfectoire du restaurant scolaire

Coût 15972 €, coût final après subvention **3194 €**

Le budget de la commune en 2020

Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget principal de la Commune : **302 253,44 €** (contre 331 562,16 € en 2019 **soit une diminution des charges de 29 308,72 €**)

Atténuation de produits	30 321.00
Charges générales	65 443.67
Charges de personnel	115 476.26
Autres charges	84 072.22
Intérêts des emprunts	2 260.16
Charges exceptionnelles	0
Opérations d'ordre de transfert	**4 680.13**

Dépenses de fonctionnement

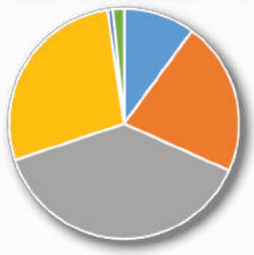

Les recettes de fonctionnement du budget principal de la Commune :

338 839,19 € (contre 390 480.01 € en 2019)

Atténuations de charges	524.86
Opérations d'ordre de transfert	1 481.78
Produits des services	29 701.30
Impôts et taxes	184 366.66
Dotations et subventions	119 535.48
Autres produits de gestion	852.43
Produits exceptionnels	**2 376.68**

Recettes de fonctionnement

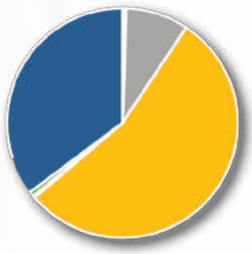

Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget principal de la commune :

125 524.19 € (contre 321 197.93 € en 2019)

Dotations, fonds divers	258.02
Immobilisations incorporelles	3 495.00
Immobilisations corporelles-amortissements	23 774.33
Emprunts	96 515.06
Transfert entre sections	**1 481.78**

Dépenses d'investissement

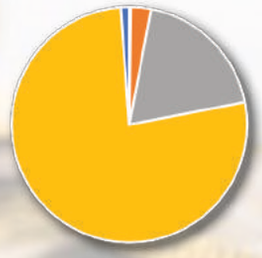

Les recettes d'investissement du budget Principal de la Commune :

138 180,17 € (contre 230 872.53 € en 2019)

Dotations, fonds divers	121 510.04
Subventions	11 990.00
Amortissements	0
Transfert entre sections	**4 680.13**

Recettes d'investissement

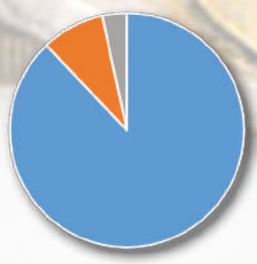

Le budget assainissement de la commune en 2020

Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget assainissement :

41 286.49 € (contre 42 838.73 € en 2019)

Charges générales	4 278.75
Charges diverses de gestion	18 250.00
Intérêts des emprunts	857.16
Reversement redevance	1 605.00
Amortissements	**16 295.58**

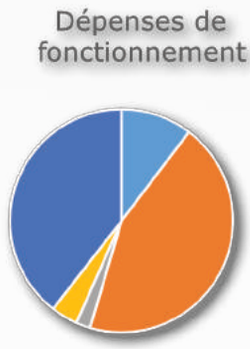

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement :

43 411.59 € (contre 44 389.58 € en 2018)

Produits divers	0.11
Redevances	33 238.32
Opérations d'ordre de transfert	**10 173.16**

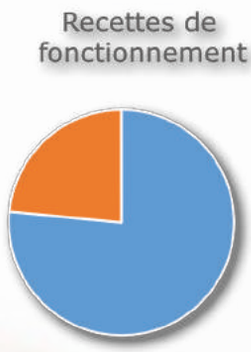

Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget assainissement :

14 229.48 € (contre 14 059.12 € en 2019)

Remboursement des emprunts	4 056.32
Opérations d'ordre de transfert	**10 173.16**

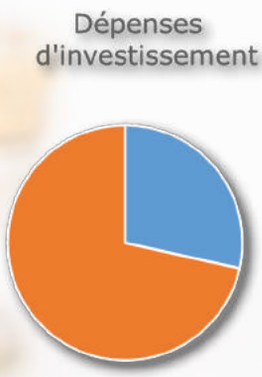

Les recettes d'investissement du budget assainissement :

16 295.58 € (contre 16 295,58 € en 2019)

Opérations d'ordre de transfert	**16 295.58**

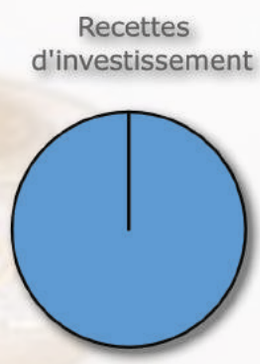

Les infos municipales

Sujets traités lors des conseils municipaux

12 JANVIER 2021

- Mise en place du « Rézo pouce » sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne – solutions de mobilité
- SIRIS Férolles/Ouvrouer : nomination de deux délégués suppléants
- CCL : convention entre la Communauté de Communes des Loges et la Commune relative à l'instruction des autorisations du droit des sols par le service commun d'instruction
- Avis sur la procédure de classement du site de Châteauneuf sur Loire
- Cadence d'amortissement des biens – budget principal de la Commune
- Vœu pour la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf sur Loire

9 MARS 2021

- Choix final des entreprises pour les travaux de l'école
- Approbation des mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Création de la réserve communale de sécurité civile
- Convention avec la SPA
- Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles
- Vœu pour la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans -Châteauneuf sur Loire
- Approbation de la mise à jour du règlement intérieur de la Commune
- Remboursement du solde de la dissolution du SICALA du Loiret suite à l'arrêt du placement en surnombre de l'agent chargé du secrétariat de ce syndicat

6 AVRIL 2021

- Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2020
- Budget assainissement : Vote du compte administratif 2020
- Budget assainissement : Affectation au résultat
- Remboursement des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget assainissement
- Budget assainissement : Vote du budget primitif 2021
- Budget commune : Approbation du compte de gestion 2020
- Budget commune : Vote du compte administratif 2020
- Budget commune : Affectation au résultat
- Attribution des subventions aux associations
- Attribution d'une subvention à l'Association Foncière de Remembrement (AFR)
- Droit à la formation des élus
- Vote des taux d'imposition – taxes locales 2021
- Achat d'une échelle de sécurité pour la mezzanine du local communal
- Demande de raccordement électrique pour la pose d'une vidéo surveillance route de Marmain
- Pose d'une caméra route de Marmain et demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret au titre du Volet III FAPO
- Budget commune : Vote du budget primitif 2021
- Approbation de la modification du règlement intérieur de la Commune
- Modification des statuts du SIRIS et désignation des délégués

8 JUIN 2021

- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL)
- Approbation des tarifs de l'eau 2022 – consommation et abonnement 2021-2022
- Participation au financement du Fond d'Aide aux jeunes (FAJ) et du Fond Unifié Logement (FUL) du Conseil Départemental du Loiret
- Participation de la Commune pour l'organisation d'un cinéma en plein air par le Comité d'Animation

31 AOÛT 2021

- Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission d'un des adjoints
- Nomination di 1er titulaire à la commission d'appel d'offre
- Nomination des délégués aux différentes instances
- Bilan cantine 2020-2021 et vote des tarifs cantine 2021-2022
- Suppression de la régie de cantine
- Litige avec la société MV BATIMENTS
- CCL : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020 (RPQS 2020 du SPANC)
- Projet de construction d'un city-stade de 2015 – mise à jour des choix de prestataires et demandes de subventions
- Choix prestataire pour l'installation de la vidéo surveillance route de Marmain
- Projet d'acquisition de la parcelle ZI n°138 et bornage des parcelles ZI n°138 et 139
- Droit de place pour stationnement d'un Food Truck

21 SEPTEMBRE 2021

- Modification de la commission d'appel d'offre suite à la démission d'un des adjoints
- CCL : Modification des délégués communautaires au sein de la CLECT suite à la démission d'un des adjoints
- CCL : Désignation des membres des commissions thématiques suite à la démission d'un des adjoints
- Election des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale suite à la démission d'un des adjoints
- SEGILOG : renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels et des prestations de service
- Achat de la parcelle ZI n°138 : décision modificative

26 OCTOBRE 2021

- Détermination du nombre d'adjoints
- SIRIS Férolles/Ouvrouer : Appel de contribution complémentaire et décision modificative n°2021/03
- Approbation du règlement intérieur de la réserve de sécurité civile
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS) 2020 de la Commune
- Vote des tarifs de l'assainissement période 2021-2022 et approbation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte 2021
- CCL : adoption du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes des Loges
- CCL : Modification des statuts
- SICTOM : Adoption du rapport d'activités 2020

30 NOVEMBRE 2021

- Vote des tarifs communaux 2022 et 2023 pour l'Espace oratorien
- Décision modificative n°2021/03 : charges de personnel
- Contrat de maintenance du matériel informatique
- Modification des demandes de subventions du City-Stade
- Achat d'une cuve à fioul et demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Volet III bis – Communes à faible population
- Engagements de liquidités
- Vote du tarif pour l'occupation du domaine public
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'eau 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

La Réserve Communale de Sécurité Civile en 5 points

1 • Le citoyen, acteur de la sécurité civile

2 • La solidarité en situation de crise

3 • La solidarité organisée

4 • Les compétences du réserviste au service de tous

5 • Maintenir l'élan solidaire

1 Le citoyen, acteur de la sécurité civile

Instaurée dans la commune qui le souhaite par délibération du conseil municipal, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique, créé par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

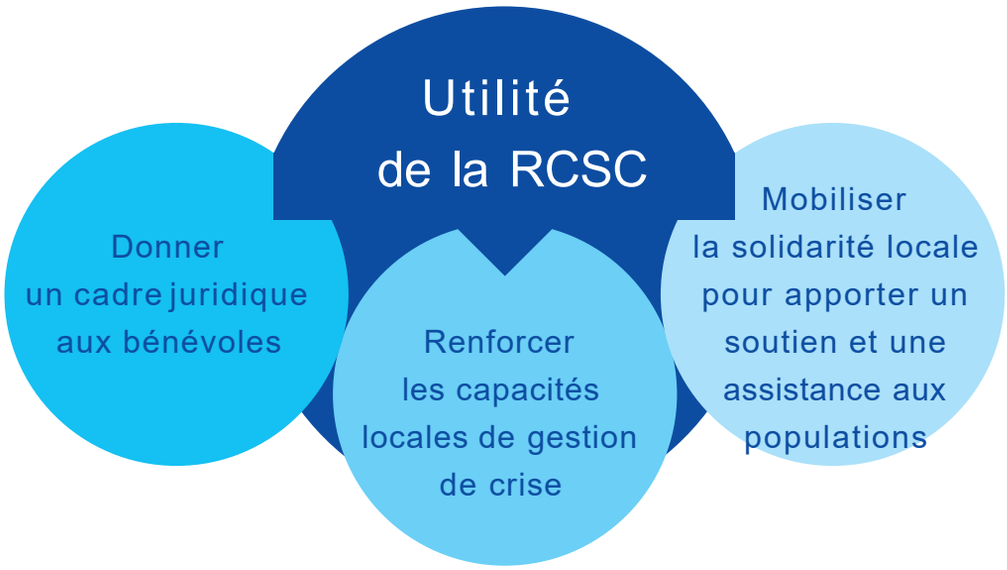

2 La solidarité en situation de crise

La RCSC a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population.
Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Les missions et les limites d'intervention de la RCSC ainsi que les modalités et les conditions d'engagement sont définies dans un règlement intérieur fixé par le maire.

Avant : prévention

* Sensibilisation et information de la population sur les risques
* Préparation de la population aux comportements à adopter face aux risques

Pendant : missions opérationnelles

* Activation d'un Centre d'Accueil et de Regroupement pour les sinistrés (CARE)
* Participation à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier
* Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
* Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou grand froid
* Surveillance de digues ou de massifs forestiers
* Armement du poste de commandement communal

Après : assistance et accompagnement

* Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
* Aide des sinistrés dans leurs démarches administratives
* Collecte et à la distribution des dons au profit des sinistrés

3 La solidarité organisée

La création d'une RCSC doit répondre à un besoin clairement identifié et respecter les étapes de la procédure.

1
* Définir les missions potentielles de la RCSC
  - À partir de l'évaluation des risques sur la commune (par exemple inondation : alerte des populations, aide à domicile aux personnes en zone inondable, surveillance des repères de crues)
  - Sans risque particulier sur la commune : accueil de la population dans un gymnase (armement du CARE, soutien aux personnes vulnérables)

2
* Délibération en conseil municipal créant la RCSC

3
* Rédaction du règlement intérieur (objet et organisation de la RCSC, conditions de recrutement, statut, acte d'engagement, mobilisation, etc.)
* Consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours

4
* Rédaction de l'acte d'engagement dans la RCSC

5
* Arrêté municipal relatif à la création et à son organisation

6
* Transmission des actes administratifs au préfet au titre du contrôle de légalité

7
* Engagement des bénévoles

8
* Étendre le contrat d'assurance de la commune aux bénévoles de la RCSC

Autorité

La RCSC est placée sous l'autorité du maire au titre de ses pouvoirs de police.
Son engagement est limité au territoire communal.
Exceptionnellement et en vertu de la solidarité, le maire peut être amené À autoriser l'action de la RCSC hors des limites communales lorsqu'un événement touche une commune voisine et qu'une demande émane de l'autorité compétente (maire ou préfet).

Lien avec le Plan Communal de Sauvegarde

La RCSC est complémentaire du PCS et ses modalités de mise en œuvre sont précisées dans ce plan.
Facultative, la RCSC peut aussi être créée lorsque la commune n'est pas dotée d'un PCS.

4 Les compétences du réserviste au service de tous

Ressource humaine indispensable, le bénévole est engagé sans critère particulier, ni condition d'âge ou d'aptitude physique.

Il signe obligatoirement un acte d'engagement de 1 à 5 ans renouvelable. Cet acte lui procure une protection juridique équivalente au statut de collaborateur occasionnel du service public avec des garanties sociales et des devoirs.
Il ne s'agit pas d'un contrat de travail ou d'un contrat d'engagement au sens militaire.

L'activité du réserviste au sein de la RCSC ne peut excéder 15 jours ouvrables par an.

5 Maintenir l'élan solidaire

Pour garantir la pérennité de la RCSC sur le long terme, l'équipe municipale devra la « faire vivre » en s'appuyant sur des actions et mesures destinées à maintenir la motivation des réservistes et l'opérationnalité du dispositif.

Formations et exercices

- Organiser des formations en fonction des missions définies
- Organiser des exercices (définir un calendrier)
- Créer un secrétariat pour administrer la RCSC
- Reconnaissances opérationnelles sur le terrain

Valorisation des actions

- Présenter la RCSC et ses missions aux différents acteurs (SDIS, gendarmerie élus, police municipale, associations)
- Communiquer localement
- Inclure la RCSC aux manifestations de la commune

Esprit de cohésion

- Proposer des activités de cohésion (repas, manifestions sportives)
- Créer un compte au nom de la RCSC sur les réseaux sociaux ou un blog

En savoir plus

Réserve communale de sécurité civile :

Articles L 724-1 à L 724-14 du code de la sécurité intérieure Circulaire INTE0500080C du ministère de l'intérieur du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile

Plan communal de sauvegarde :

- Guide pratique d'élaboration
- S'organiser pour être prêt – la démarche / S'entraîner pour être prêt – les exercices
- Organiser le soutien des populations – Mettre en place un centre d'accueil et de regroupement

Documents téléchargeables à l'adresse suivante :

www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/La-Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securité-civile

Appel à candidature

Disponible, bénévole et volontaire,
Protéger votre famille et vos amis,
Participer à la vie du village,
Et transmettre vos compétences pour en acquérir de nouvelles.

Nous recherchons une dizaine de « candidat(e)s» pour intégrer
la Réserve Communale de Sécurité Civile

🔺 **Réserve communale de sécurité civile d'Ouvrouer les Champs – Appel à candidature**.

Lors du conseil municipal de mars 2021, a été votée la création de la réserve communale de sécurité civile basée sur le bénévolat.

👉 L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités, en cas de crise.

👉 Elle contribue également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par la commune, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs.

Pour y participer, un contrat d'engagement en tant que bénévole d'un an est conclu avec le maire. La durée de cet engagement est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

🔺 Quelles seront les missions ?

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales en cas :
• de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts etc.),
• ou d'accidents industriels (par exemple, en cas d'explosion d'une usine).
Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.
Les missions susceptibles d'être confiées à un membre de la réserve communale de sécurité civile sont les suivantes :
• Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
• Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
• Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
• Suivi des personnes vulnérables en période de canicule, de grand froid et de crise sanitaire
• Aide à la mise en place du poste de commandement communal
• Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
• Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés.

**Toute personne désireuse de s'engager dans cette Réserve,
veuillez compléter et déposer le formulaire de candidature à la mairie**

mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Réserve communale de sécurité civile d'Ouvrouer les Champs

Prénom (*)	
Nom (*) Date de naissance (*)	
Adresse (*) Code Postal (*) Ville (*)	
Téléphone (*)	
Adresse mail (*)	
Formations / compétences professionnelles	
Situation professionnelle	☐ salarié privé ☐ fonctionnaire ☐ retraité ☐ étudiant ☐ sans emploi
Employeur actuel	
Compétences particulières (langues étrangères, brevet de secourisme, réserviste, volontaire, etc.) :	
Motivations (*) :	

☐ Je fais acte de candidature pour intégrer la réserve communale de sécurité civile de la commune d'Ouvrouer les Champs et j'ai pris connaissance du règlement intérieur de la réserve communale disponible sur www.ouvrouer-les-champs.fr

☐ Je suis informé(e) que ma candidature ne sera définitive qu'après examen de mon dossier.

Fait à le, Signature :

(*) Champs à remplir obligatoirement

Pièce à joindre à la candidature : photocopie recto-verso d'une pièce d'identité

Formulaire à renvoyer:

- par mail à **mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr**
- par courrier à Mairie– 2, Route de Vienne -45150 Ouvrouer les Champs
- à déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

École élémentaire d'Ouvrouer les Champs

Encore une année scolaire particulière avec le respect du protocole sanitaire.
Les enfants s'adaptent,toutefois, plutôt bien et sont toujours prêts à apprendre.

Au cours de l'année 2020-2021, l'école a bénéficié de beaux aménagements, avec l'installation de volets roulants et des climatisations réversibles dans tout le bâtiment principal. L'équipe enseignante réitère ses remerciements à la mairie pour ces nouveaux équipements.

En cette nouvelle rentrée, **l'école est composée de 2 classes** : un CM1 et un CM2.
Les 19 élèves de CM1 et les 22 élèves de CM2 ont respectivement pour enseignante : Aurélie Brégent et Sandrine Myskiw.

Les actions menées en classe et les projets 2021-2022 :

Mettre l'accent sur les valeurs de la République avec la participation au 11 novembre ainsi qu'à la journée de la laïcité.

Intervention de l'UNICEF sur les droits des enfants, le travail des enfants et l'importance de l'eau dans le monde.

Projet musique avec l'intervention hebdomadaire de Corinne Garrigues.

Mener une action pérenne en faveur de la biodiversité:
continuons notre jardin.
La récolte a été plutôt satisfaisante cette année!

École et cinéma: programmation de 3 films en salle dans l'année pour permettre aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques contemporaines.
En espérant pouvoir y assister cette année.

Nous reconduisons **une classe découverte à Saint Malo**. Les mesures sanitaires n'avaient pas pu permettre celle de l'an dernier d'avoir lieu.

D'autres actions sont et seront mises en œuvre pendant l'année; nous évoluons en fonction du contexte sanitaire.

Un sincère remerciement aux différents partenaires que sont les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves, la mairie et le SIRIS pour leur aide financière et humaine.

Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouer (SIRIS)

LE MOT DU PRESIDENT

Le Syndicat Scolaire associe les Communes de Férolles et d'Ouvrouer-les-Champs pour la gestion des activités relatives à la vie de nos écoles de nos villages.
Ce syndicat finance
- le matériel, le mobilier des écoles
- les séances de piscine
- les séances de musique
- l'énergie consommée dans les écoles
- l'entretien de la maternelle
- le service de garderie

Lors de l'année 2021, une attention particulière a été portée sur les risques sanitaires et la mise en oeuvre des différents protocoles.
Je remercie l'engagement de l'ensemble des agents et l'équipe enseignante qui se sont fortement mobilisés pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles en fonction des protocoles sanitaires et qui ont fait preuve d'adaptation permanente.
Ceci a impacté la vie des écoles. En particulier la classe de découverte envisagée, pour les élèves de l'école d'Ouvrouer, a du être annulée comme les différents moments de rencontres entre les élèves de Férolles et les familles.

Pour cette année 2022, toute l'équipe espère que ces projets, soirée chants, spectacles des élèves de maternelle... puissent à nouveau se réaliser.
Pour l'ensemble des élus du Siris

Le Président : Arnaud Leboeuf

Écoles

École maternelle Férolles
de 8H45 à 12h
et de 13h45 à 16h30

École élémentaire de Férolles
de 8h45 à 12h
et de 13h45 à 16h30

École élémentaire
d'Ouvrouer-les-Champs
de 9h10 à 12h
et de 13h50 à 17h00

TRANSPORT SCOLAIRE

Matin
départ pour Férolles
École d'Ouvrouer les Champs
8h25
Les Chevalliers
8h30

Soir retour sur Ouvrouer les Champs
École
16h55
Les Chevalliers
17h05

Garderie périscolaire de Férolles

La garderie du SIRIS fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à Férolles.

Horaires d'ouverture
de 7h à 8h40 et de 16h30 à 19h00

Tarifs : tarification suivant le quotient familial

LE PERSONNEL

A.T.S.E.M
Laëtitia Guillen, Karine Chalopin

Directrice de la Garderie
Ludivine Collet

Agents d'animation pour la garderie
Manon Villet, Karine Chalopin et Laetitia Guillen

Agent d'entretien
Graziella Lartigue

Surveillance dans le car
Valérie Barruet (le matin)
Graziella Lartigue (le soir)

Secrétaire du syndicat
Marie-Christine Ribot

Président Arnaud Leboeuf
permanence sur rendez vous
courriel: *siris.ferolles@orange.fr*

Vacances scolaires 2021-2022

Noël :
vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
Hiver :
vendredi 4 février 2022 au lundi 21 février 2022
Printemps
vendredi 8 avril 2022 au lundi 25 avril 2022
Pont de l'ascension
mardi 24 mai 2022 au lundi 30 mai 2022.
Été
jeudi 7 juillet 2022 Jeudi 1er septembre 2022
Automne
vendredi 21 octobre 2022 au 7 novembre 2022
Noël
vendredi 16 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

LA VIE DES ECOLES

Les enseignants

École de Férolles
PS/MS : 23 élèves - Mme Thomas
GS : 22 élèves - Mme Deschodt (Directrice)
CP : 22 élèves - M. Brillant
CE1 : 17 élèves - Mme Lemaire
CE2 : 17 élèves - Mme Bonjean

École d'Ouvrouer-les-Champs
CM1 : 19 élèves - Mme - Brégent
CM2 : 22 élèves - Mme Myskiw (Directrice)

Pôle jeunesse et loisirs

La Garderie des P'tits Loups Oratoriens

13ième rentrée scolaire pour la garderie associative !!!
Un contexte encore un peu particulier avec un protocole sanitaire toujours en vigueur !!!!!!

Notre équipe de bénévoles et nos salariées ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées dans le respect des mesures sanitaires.
La crise sanitaire nous a obligés à revoir toute notre organisation et je tiens à remercier l'ensemble des membres du bureau, Laetitia et Sandra, nos salariées Valérie et Guilène pour leur soutien et leur investissement qui ont permis une ouverture dans le respect du protocole sanitaire en septembre, les familles qui continuent, malgré toutes ces contraintes, à nous soutenir. Les enfants quant à eux s'adaptent…

Merci à tous !!!

Horaires

Lundi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mardi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 17h30
Jeudi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Vendredi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 18h30

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin sur demande.

Nos tarifs (sous réserve d'augmentation)

Adhésion : 15 € par famille
Cotisation : 5 € par enfant
Tarif d'accueil matin ou soir : 3,70 €
Tarif d'accueil journée : 4 €
Accueil de dépannage : 5 € quelque soit le temps de présence de l'enfant

Tarifs du mercredi

Familles Oratoriennes adhérentes : 13 € La journée, 8 € La demi-journée
Familles Oratoriennes Non adhérentes : 14 € La journée, 9 € La demi-journée
Autres : 15 € La journée, 10 € La demi-journée

L'accueil du mercredi

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire sous réserve de place disponible.

CONTACTS

Portable garderie : 07.62.61.19.73
Céline MORIN (Présidente) : 06.81.53.68.71
Laetitia MARCHAND (Trésorière)
Sandra PIOTROSWKI (Secrétaire)

Adresse email : garderieouvrouer@hotmail.fr

AU COURS DE L'ANNÉE, LA GARDERIE ORGANISE DES ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS.

Les animations passées

- Tombola
- Après-midi Halloween
- Goûter de Noël

Les animations à venir

- Opération Etiquettes
- 27 mars 2022 : Loto des enfants
- 22 octobre 2022 : Après-midi Halloween
- 20 Novembre 2022 : Vide armoire/jeux Spécial enfants
- 15 décembre 2022 : goûter de Noël

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme le Maire ainsi que l'équipe municipale pour leur aide précieuse pendant cette période encore si particulière.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!

G.I.P.E.

Groupement Indépendant de Parents pour les Elèves
de Férolles et Ouvrouer-les-Champs
gipe.45150@gmail.com

Pour nous, délégués des Parents d'Élèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Élèves pour l'année 2021/2022 ont eu lieu le vendredi 08 octobre. Nous remercions les parents pour leur forte implication dans ce vote et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Sont élus au G.I.P.E. :

A FÉROLLES (participation de 68 %)
Céline MORIN, Laura PERRIER, Pauline LELIEVRE, Flora RENOUST, Rudy PREVOT et Cindy DEBONO (suppléante)

A OUVROUER (participation de 72 %)
Céline LEMAUR, Sandrine BERRRUET-PERLY et Anne PEFFERT.

* Nous siégeons au conseil d'école qui réunit les enseignants, les élus des deux communes et les représentants de parents d'élèves. Le conseil se réunit trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, équipement, hygiène, santé, sécurité ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire- SIRIS- instance qui regroupe des élus des communes d'Ouvrouer et de Férolles et qui assure le financement et la gestion des écoles.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des conseils d'école sont consultables sur les sites internet des deux communes.

Contact : gipe.45150@gmail.com

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 !

L'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves)

Association des Parents d'Élèves des Écoles de Férolles & Ouvrouer-les-Champs

Depuis l'Assemblée Générale du 24/09/2021, le bureau a été reconduit. Il se compose de : Charles SIRE (président), Céline LEMAUR (présidente suppléante), Valérie BARRUET (trésorière), Cora Herpin (trésorière adjointe), Angéline DAVID (secrétaire) et Hélène CHARDON (secrétaire adjointe).
L'A.P.E. compte 17 membres et organise des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéfices ainsi récoltés. Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants.
Notre action repose sur l'aide indispensable des familles, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires.
l'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont déjà portés volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !

Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année

Après- midi « galette des rois » avec les enfants le samedi 08/01/2022 ; Au programme : jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Férolles.

Opération « Objets créatifs » en janvier/ février.

Vide-greniers 19/29 Mars 2022 salle des fêtes de Férolles ;

Kermesse le vendredi 17 juin 2022. De 17h00 à 19h15 : amusements à travers différents jeux, avec stands collations et rafraîchissements. Aux environs de 19h30 : tirage des gros lots de la tombola ! Puis dîner « pique-nique sur l'herbe » et danses animées !

Assemblée Générale le 23 septembre 2022 (Salle socioculturelle de Férolles)

En attendant Noël le samedi 3 décembre 2022 (Espace Oratorien - Ouvrouer les Champs)

Rejoignez-nous !

ape.45150@gmail.com

APE des écoles de Férolles et Ouvrouer-les-Champs

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

(SIAEP)

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouer-les-Champs.

A la suite des élections Municipales de 2020, le bureau du Comité Syndical a été modifié comme suit :

Président	M. Michel MEUNIER (Sigloy)
Vice-Président	M. Olivier GALLIOT (Ouvrouer les Champs)
Membres titulaires Sigloy	M. Olivier LEFAUCHEUX
	M. Vincent ASSELIN
Membres titulaires Ouvrouer les champs	
	Mme Laurence MONNOT
	M. Florent GOUT

INFORMATIONS PRATIQUES

SECRETARIAT
***(attention nouveau N°)* 09.77.54.19.42**
Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en Mairie d'Ouvrouer les Champs 2 route de Vienne
Madame Geneviève LEROUX-BACHELET
siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

FONTAINIER : 06.85.60.94.50
Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

TARIFS DE L'EAU 2021/2022

Consommation
1.00 € H.T. le m3
0.65 € H.T. le m3 au-delà de 300 m3/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »
Depuis le 1er Janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.230 €/m3** d'eau facturé.
(TVA 5.5 %)

Abonnement de compteurs

Tarif annuel HT	Dimension compteur
20,00 €	15 mm
27,00 €	20 mm
38,00 €	30 mm
62,00 €	40 mm
94,00 €	60 mm
196,00 €	100 mm

Travaux et achats réalisés en 2021
Mise en place de 3 compteurs de sectorisation avec télésurveillance en sortie du château d'eau
Acquisition de matériel informatique
Changement du système de relève des compteurs (matériel et logiciel)
Remplacement du véhicule de fonction du fontainier
Changement de compteurs d'eau
Purges et nettoyage du château d'eau

Les dépenses globales en travaux d'entretien et de réparations du réseau s'élève pour l'année à **5 567,34 € HT**

Travaux prévus en 2022
Changement de compteurs d'eau
Poursuite de l'étude patrimoniale débutée en 2018.

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.
Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturés des travaux occasionnés.
Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse, sur le site internet, par message sur l'application « Panneau Pocket » et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouer-les-Champs.
Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.
Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

VOUS DEMENAGEZ ?

Communiquez impérativement au secrétariat du SIAEP le relevé de votre compteur à votre départ ainsi que votre nouvelle adresse

VOUS VOUS INSTALLEZ ?

Remplissez impérativement la fiche d'abonnement au réseau d'eau potable téléchargeable sur le site de la Mairie d'Ouvrouer les Champs ou sur demande auprès du secrétariat du SIAEP

Assainissement collectif

La station d'épuration d'OUVROUER LES CHAMPS

En 2020, la station d'épuration d'Ouvrouer-les-Champs, gérée par le SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sandillon, Darvoy, Férolles et Ouvrouer-les-Champs), a assuré le traitement d'environ 20 034 m3 d'eaux usées en provenance de la commune d'Ouvrouer-les-Champs via le poste de refoulement situé route de Vienne.

Les élus et le personnel du syndicat mettent tout en œuvre afin que les rejets de la station respectent les exigences réglementaires et le milieu naturel. La station fait l'objet d'un suivi régulier par le Service Eau du Conseil Départemental et par la Police de l'Eau.

Les réunions du Comité Syndical ont lieu environ une fois par trimestre. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et un délégué suppléant qu'elle a désignés parmi son Conseil Municipal.

Compte rendu des réunions du comité syndical et RPQS 2020 sur

http://www.sandillon.fr/assinissementcollectif

ADOPTEZ LES BONS GESTES : LES LINGETTES C'EST DANS LA POUBELLE ET NON DANS LES TOILETTES

La mobilisation du SIA autour de la problématique des lingettes est d'actualité. Ce n'est pas nouveau, tous les exploitants des services d'assainissement savent que les lingettes provoquent de pénibles et coûteux dysfonctionnements des réseaux (obstruction, blocage de pompes de relevage…).

La surconsommation de lingettes en cette période d'épidémie accroît les difficultés alors que les agents des services d'assainissement doivent se concentrer sur des missions essentielles à la continuité du service.

Nous comptons sur la compréhension et l'implication de tous

AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer-Les-Champs)

Institution

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.
Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Composition du Bureau

Président : M. FARDEAU Jean-Claude
Membres : M. PAURIN Ludovic
M. VENON Jean-Pierre
M. MORIN Guillaume
M. LEFAUCHEUX Olivier
M. GALLIOT Olivier

Avis aux propriétaires

L'entretien des regards et couvercles cassés sont à la charge des propriétaires des parcelles sur lesquels ils se trouvent.
Il est rappelé, également que, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental du Loiret, l'entretien des ouvrages d'accès est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant : « le nettoyage….ainsi que le curage du fossé sur une distance de 2 mètres en amont et en aval immédiat de l'ouvrage ayant fait l'objet d'une autorisation d'accès à leur terrain ».

Rivière à sec avec épaisseur de vase (août 2020)

Écoulement de la rivière au collecteur de Pouligy/Planche Barras

Travaux d'entretien

l'AFR a commencé le curage de ses réseaux. Une partie du premier tronçon a été curé, sur presque 1 kilomètre, pour faciliter l'écoulement des eaux et aider à éviter l'inondation des champs, des routes et des habitations, malgré un budget très restreint pour nettoyer les 17 tronçons de la Commune, et le nombre croissant d'habitations reliées au réseau.

Ce réseau étant, à la base, uniquement prévu pour les agriculteurs, il conviendra de réorganiser les taxes perçues afin de faire participer toutes les personnes concernées.
La participation de tous les habitants de la Commune devra être à la hauteur de l'utilisation desdits réseaux et la part agricole sera augmentée car encore trop faible.

De nombreux particuliers, certainement par manque de connaissance, ont des végétations plantées trop près des réseaux et, en cas de détérioration par les racines de ces arbres, les travaux sont à la charge du propriétaire et non de l'AFR, comme prévu dans le règlement de l'AFR :

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doit faire la demande écrite au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, …), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles …

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur)

5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
15 mètres pour les aulnes, sales, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
20 mètres pour les peupliers.

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Le Président,
Mr FARDEAU Jean-Claude

Comité d'animation

Le bureau du comité d'animation est représenté par Valérie BARRUET (trésorière), Margaret GOUT (secrétaire) et Julien ROCHER (président).

Sa mission est de proposer aux habitant(e)s des animations diverses et variées (festives,culturelles, sportives, ludiques…) afin de partager des moments conviviaux et permettre de créer du lien entre les personnes.

L'année 2020 s'est conclue par un concours de décorations de noël qui a fait participer une douzaine de maisons du village. Les trois premiers gagnants se sont vus remettre des bons cadeaux. 2021 et son déconfinement printanier a permis au comité d'être plus présent pour animer la vie du village. Au mois de Juin, un Cluedo géant a réuni 36 personnes sur le stade. Petits et grands étaient là pour jouer aux enquêteurs et élucider le meurtre d'Agatha. Malheureusement, le meurtrier court toujours car personne n'a trouvé le coupable dans les deux heures imparties. Les suspects ont su tenir leur langue et mener les apprentis détectives sur de fausses pistes.

Début Juillet a été très pluvieux. Le cinéma de plein air que nous voulions vous proposer a dû se rabattre sur l'espace oratorien. 27 personnes sont venues voir ou revoir le film « Astérix, mission Cléopâtre » d'Alain CHABBAT. La machine à pop-corn a tout de même fonctionné.

En Septembre, le circuit de vide-maisons a rassemblé 47 demeures du village. « Y'en avait du monde dans les rues d'Ouvrouer ce dimanche matin !!! » A pied, à vélo ou en voiture, les chineurs se déplaçaient de maison en maison afin d'y dénicher des trésors. Pour les vendeuses et vendeurs d'un jour, les affaires ont plus ou moins bien marché selon ce qu'il y avait à vendre mais comme on déballait chez soi, la logistique s'est avérée grandement simplifiée.

Le comité d'animation a également participé au marché local organisé par la municipalité en tenant un petit café éphémère proposant des boissons et des viennoiseries pour sustenter les exposants et les visiteurs.

Au mois de Novembre, 87 personnes sont venues à l'espace oratorien déguster une paëlla préparée par notre voisin de pays, Laurent DUPLAA, qui tient le restaurant-bar « Le Férolliot ». DJ Florent a enflammé la piste de danse pour le plus grand bonheur des convives !!!

A l'heure où je rédige cet article, il restera au comité d'animation à organiser le réveillon du nouvel an à l'espace oratorien. En espérant que cela soit également une réussite…

Le comité d'animation reste à votre écoute pour organiser les manifestations qui vous tiendraient à cœur. Venez nous rejoindre encore plus nombreux afin de pouvoir proposer des idées toujours plus délirantes.

Alors n'hésitez plus, contactez-nous, rejoignez-nous et faites vivre votre village !!!

Nos tarifs : L'adhésion est de 5 euros par personne majeure (ouvrant droit à des réductions de tarifs sur toutes les manifestations organisées par le comité sur l'année en cours).

Location de matériel

Barnum 3mX3m : 50 € /jour ou 80 € /W.E. (caution de 150 €).
Barnum 12mX5m : 150 € /jour ou 250 € /W.E. (caution de 1500 €),
(montage et démontage par nos soins).
1 table + 2 bancs : 10€ /jour (caution de 50€).
table seule ou 2 bancs seuls : 5 € /jour (caution de 50 €).

Possibilité de louer jusqu'à 4 tables et 8 bancs.

Percolateur (100 tasses) : 15 € /jour (caution de 100 €).
Vaisselle : service complet (une assiette + un verre + 3 couverts) : 2.5 euros/jour.
Ou à l'unité (une assiette ou un verre ou un couvert) : 1 € /jour.
(assiette creuse, plate et dessert, verre à vin, à eau et flûte…).
(caution de 1€ par objet et caution de 100 € pour le nettoyage de la vaisselle).

CONTACTS :

Julien ROCHER (président) : 06.83.81.79.42
Valérie BARRUET (trésorière)
Margaret GOUT (secrétaire)

Adresse email : comite-animation-olc@outlook.fr
Page facebook : www.facebook@comite.animation.ouvrouer

Un grand merci à l'équipe de bénévoles, aux Oratoriennes, aux Oratoriens et à la mairie pour votre soutien et votre présence !!!

Amicale des anciens - Section boules

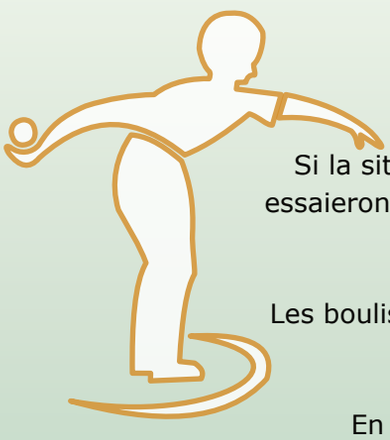

L'année 2021 va se terminer, le club de l'amicale des anciens est en sommeil depuis mars 2020.

Si la situation sanitaire continue à évoluer dans le bon sens, nous essaierons de reprendre nos activités à condition d'avoir un nombre suffisant d'adhérents pour faire fonctionner le club.

Les boulistes ont toujours continué à jouer. Ils n'étaient pas sous la responsabilité du club.

En espérant que 2022 soit meilleure et que tout recommence comme avant.
A bientôt.

Comité d'animation

Association "Les enfants du village"

Composition de notre bureau :

Présidente : BARRUET Valérie
Trésorière : MARCHAND Laëtitia
Secrétaire : MATHIS Céline

Notre fonctionnement :

Notre association a pour but de proposer des après-midis « activités manuelles » et des sorties aux enfants, pendant les vacances scolaires.
Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association. Elle est composée uniquement de membres d'honneur.
Une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, dès la moyenne section, pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.
Lors de certaines périodes de vacances, et en fonction des disponibilités des membres du bureau, des dates sont proposées et chaque enfant peut être inscrit et venir quand il le souhaite (nous demandons que l'enfant soit obligatoirement accompagné d'un adulte responsable). La mairie diffuse les informations sur le site internet de la Mairie et des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse.

Bilan de nos activités en 2021 :

Malgré l'amélioration du contexte sanitaire, nous avons seulement recommencé à organiser des activités manuelles communes, au sein du Pôle Jeunesse et Loisirs de notre commune, lors des congés de la Toussaint.
La Boum des CM2-6èmes, programmée début juillet, a été annulée, à la grande déception des enfants.
Nous nous sommes donc retrouvés **le 25 octobre** pour des activités sur le thème d'Halloween. Les 14 enfants présents, aidés d'un parent, avaient la possibilité de confectionner des couronnes, des photophores, des personnages effrayants… Nous avons conclu la journée par un goûter tous ensemble.

Le 28 octobre, nous sommes partis au bowling de Saint Denis en Val. 16 enfants et ados, ainsi que 6 adultes ont enchainé deux parties, répartis sur 4 pistes. Pour le goûter, une crêpe et une boisson ont été offertes à chacun.

Pour l'ensemble de l'organisation de ces deux après-midis, l'association a totalement financé l'achat des matériaux, la sortie et le goûter au bowling, soit 375 euros environ.

Mi-novembre, notre vente des chocolats de Noël nous a rapporté un peu plus de 450 euros. Cette somme servira à financer nos projets pour 2022.

Lors des congés de Noël, nous nous sommes de nouveau réunis le **20 décembre** pour la fabrication de centres de table et divers objets autour du thème de Noël.

Quels projets pour 2022 ?

Nous espérons très sincèrement que le contexte sanitaire restera stable afin de poursuivre nos actions. Il est envisagé de nous retrouver au moins un après-midi à chaque période de congés scolaires pour des activités manuelles ; puis, un autre après-midi pour une sortie (à définir).

Comment nous rejoindre ?

Nous demandons aux familles intéressées de nous contacter par mail afin de recevoir, si elles le souhaitent, nos informations et nos bulletins d'inscriptions aux activités. Il n'y aura pas de distribution « papier » pour vous inscrire.

lesenfantsduvillage@live.fr

Nous vous souhaitons
une bonne et heureuse année 2022
Prenez soin de vous et de vos proches !

Communauté de Communes des Loges

54 rue du clos Renard
45110 Châteauneuf-sur-Loire
Tél: 02.38.46.99.66. - Fax: 02.38.46.99.68.
Courriel: secretariat@cc-loges.fr

LES COMPETENCES

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME

- Définir les objectifs de développement du territoire dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Instruire, pour le compte des communes, les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accompagner les chefs d'entreprises dans l'implantation et le développement de leurs activités
- Promouvoir l'offre foncière à vocation économique
- Soutenir les activités de proximité : commerce, artisanat, services et circuits courts

TOURISME

- Soutenir les actions de l'office intercommunal de tourisme
- Promouvoir le territoire en lien avec les professionnels du tourisme

LOGEMENT

- Accompagner financièrement les propriétaires pour la rénovation énergétique des logements
- Apporter la garantie financière aux bailleurs sociaux pour la réalisation de nouveaux logements

CADRE DE VIE

Valoriser les centres-bourgs des communes de la Communauté de Communes des Loges par des aménagements urbains et paysagers

SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE

- Accueillir collectivement les enfants de 0 à 4 ans au sein d'équipements dédiés au jeune public
- Informer, orienter et accompagner les familles et les assistants maternels dans le cadre des RAM

SANTÉ

- Renforcer l'offre de santé sur le territoire de la Communauté de Communes des Loges
- Financer des maisons pluridisciplinaires de santé pour favoriser l'installation de professionnels libéraux
- Assurer le fonctionnement du centre intercommunal de santé

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Construire, entretenir et garantir le bon fonctionnement des salles de sports et des piscines

ENVIRONNEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en œuvre de leur installation
- Contrôler le bon fonctionnement des installations

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU RISQUE INONDATION

- Assurer l'entretien des digues de la Loire
- Restaurer et entretenir les cours d'eau. Cette mission est déléguée aux syndicats de rivière

GESTION DES DÉCHETS

Cette mission est déléguée au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

PATRIMOINE

VOIRIE

Rénover, réaménager et entretenir les voiries d'intérêt communautaire

BÂTIMENTS

- Définir les programmes de construction, suivre la réalisation
- Assurer l'entretien des bâtiments communautaires

GENS DU VOYAGE

Gérer l'aire d'accueil de Châteauneuf-sur-Loire

SICTOM

Vous venez d'emménager ?

Pour la collecte des déchets ménagers,
CONTACTEZ LE SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Pour bénéficier du service public de collecte des déchets ménagers, vous devez prendre contact avec les services du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire afin de créer votre dossier et choisir votre mode de collecte des ordures ménagères.

- En porte-à-porte avec un **bac de 80, 120, 180, 240, 360 litres** au choix selon la composition de votre foyer.
- **En apport volontaire avec un badge d'accès** à l'ensemble des colonnes ordures ménagères du territoire.
- Le tri des emballages en verre, du papier et des emballages en plastique, métal et carton se fait dans les colonnes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

LE SAVEZ-VOUS ?
LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EST UN SERVICE PUBLIC OBLIGATOIRE.

Pour contacter le SICTOM et créer votre dossier :

Merci de privilégier autant que possible les démarches sur place et par mail, le standard téléphonique du SICTOM est très sollicité et difficilement joignable.

Rendez-vous sur place à l'accueil :
Rue Saint Barthélémy – ZI Saint Barthélémy
45110 Châteauneuf-sur-Loire
Lundi et jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h
Mardi de 9h à 13h et de 14h à 18h30
Mercredi et vendredi de 9h à 13h

Par mail :
sictom@sictom-chateauneuf.fr

Par téléphone : 02 38 59 50 25
Le standard est joignable aux horaires d'ouverture de l'accueil

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un agent grâce à l'application ClicRDV accessible sur www.sictom-chateauneuf.fr

L'Office de Tourisme en 2021

Val de Loire & Forêt d'Orléans
l'expérience nature

Promotion du territoire

L'Office de Tourisme a réalisé cet été de courtes vidéos pour faire découvrir ses prestataires. Retrouvez sur **YouTube** les Passeurs de Loire à Sigloy, la piscine d'été et les Chèvres de la Mardelle à Fay-aux-Loges. Merci à notre stagiaire Éva. **Abonnez-vous !**

Le compte Instagram de l'Office s'enrichit aussi de vidéos sur ses activités estivales ; Mélanie, saisonnière, a posté des "réels" tout au long de l'été...
Utilisez le **#ValdeLOIREetForetdOrléans** sur vos photos et vos publications.

Nouvelles éditions

- Le Guide d'Accueil 2021
- Le guide des producteurs locaux
- Le nouveau dépliant de Châteauneuf : Nature et Patrimoine

Faites-vous connaître

Vous proposez à la location un hébergement touristique pour les vacances ou les week-ends ? Grâce à ses compétences et à sa connaissance du territoire, l'équipe de l'Office de Tourisme peut vous aider à mieux accueillir votre clientèle et ainsi à la fidéliser.
Venez la rencontrer et bénéficiez de conseils avisés, de documentations actualisées et de nombreux services pratiques.
www.valdeloire-foretdorleans.com/espace-pro

Vous êtes une association ?

Vous organisez régulièrement des manifestations ouvertes à tout public ? L'Office de Tourisme vous aide à les faire connaître du plus grand nombre, grâce à :
- **L'OTInfos,** édition mensuelle des manifestations,
- Le site web **www.valdeloire-foretdorleans.com**, rubrique **"Tout l'agenda"**,
- **L'affichage numérique** dans nos 2 bureaux d'accueil et dans nos vitrines extérieures,
- **Des programmes et flyers** à disposition dans nos bureaux d'accueil.

Nouveauté sur le site :

Un bouton bleu "raccourci" pour découvrir toutes les actualités de **l'étang de la Vallée** à Combreux.

Une page Expériences pour faire le plein d'idées...

Châteauneuf 28 Août 2021

Vitry 21Août 2021

Sortez, c'est l'été !

Nouveauté de l'été 2021 : "Les Randos de Flo"
Balades dynamiques de 7 km ponctuées d'arrêts et de commentaires pour découvrir les villes et villages de notre territoire. Cet été, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Saint-Martin-d'Abbat et Vitry-aux-Loges.

www.valdeloire-foretdorleans.com | **loire.et.foret** | **valdeloire-foretdorleans**

OT Châteauneuf-sur-Loire
Tél. 02 38 58 44 79

Communauté de Communes des Loges

OT Jargeau
Tél. 02 38 59 83 42

Les relais d'assistants maternels de la communauté de Communes des Loges

Les Relais d'Assistants Maternels sont des services mis en place par la Communauté de Communes des Loges (CCL). Ils sont au nombre de 5 sur le secteur de la CCL, afin d'être au plus près de la population.

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de soutien, de rencontre et d'échange au service des Assistants Maternels, des parents et des gardes d'enfants à domicile.

Coté Assistants Maternels et gardes à domicile :
Le RAM permet aux Assistants Maternels et aux gardes à domicile de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences professionnelles et de bénéficier ainsi d'un accompagnement dans la pratique quotidienne de leur métier.

Les Assistants Maternels et les gardes à domicile peuvent, également y trouver des informations sur leur profession, participer à des réunions d'informations ou des conférences sur des thèmes liés à leurs métiers, …ce qui participe à leur professionnalisation.
Le RAM propose des accueils collectifs (éveil musical, Médiation animale, Motricité, ateliers lecture, activités manuelles,….) qui constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accompagnés de leurs Assistants Maternels ou gardes à domicile.

Côté Parents :
Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes de gardes.

Le RAM informe et oriente sur les démarches administratives liées à l'emploi d'un Assistant Maternel ou garde à domicile (contrat de travail, mensualisation, Pajemploi, CAF…..)

Contacts :
Relais Assistants Maternels 1, 2 et 3 : 8 Boulevard du Chapeau Rouge 45550 Saint Denis de l'Hôtel

Marie-Agnès **ANTOINE** :
02 38 46 04 95 / 06.28.52.61.71
ram1@cc-loges.fr
Pour les communes de Bouzy la Forêt, Combreux, Donnery, Ingrannes, Saint Martin d'Abbat, Sully la Chapelle, Sury aux Bois, Seichebrières et Vitry aux Loges.

Claire **CHATILLON** :
02 38 46 04 97 / 06.10.13.57.84
ram2@cc-loges.fr
Pour les communes de Fay aux Loges et Saint Denis de l'Hôtel.

Nadia **EL IDRISSI** :
02 38 46 04 99 / 06.12.04.76.68
ram3@cc-loges.fr
Pour les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Ouvrouer Les Champs et Sigloy

Céline **HEQUET-ROUILLY** : 1167 rue Verte
45640 SANDILLON
02.38.41.13.20 / 06.79.12.51.89
ram4@cc-loges.fr
Pour les communes de Sandillon, TIgy et Vienne en Val

Aurélie **FOUGERON** : 30 rue du 8 mai 1945
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
02.38.58.64.80 / 07.68.42.63.42
ram5@cc-loges.fr
Pour la commune de Châteauneuf-sur-Loire

Cérémonie du 19 Mars

Les Élections

Le bus numérique

MARCHÉ LOCAL DE PRODUCTEURS
OUVROUËR-LES-CHAMPS

1er Marché

Marché de Producteurs

Rallye Rosalie

Repas des Aînés

11 novembre

Calendrier des manifestations 2022

Ce calendrier est dépendant de l'évolution de la crise sanitaire et soumis aux protocoles sanitaires applicables au moment de l'évènement.

JANVIER	08	APE	**Galette des rois**
	14	Les Enfants du Village	**AG**
	22	Comité d'animation	**AG**
	23	Comité d'animation	**Café éphémère**
MARS	20	Garderie des ptits loups	**Loto**
	27	APE	**Vide-greniers**
AVRIL	30	Les Enfants du Village	**Projet lecture**
MAI	08	Municipalité	**Commémoration**
	15	Municipalité	**Marché local**
JUIN	12	Comité d'animation	**Soirée à thème**
	17	APE	**Kermesse**
JUILLET	01	Les Enfants du Village	**Boom des 6èmes**
	14	Municipalité	**Feu d'artifice**
SEPTEMBRE	04	Municipalité	**Rallye Rosalie**
	23	APE	**AG**
	30	La Garderie des ptits loups	**AG**
OCTOBRE	08	Comité d'animation	**Soirée à thème**
	15	Municipalité	**Repas des aînés**
	22	La Garderie des ptits loups	**Halloween**
NOVEMBRE	11	Municipalité	**Commémoration**
	20	La Garderie des ptits loups	**Vide-armoires**
DÉCEMBRE	03	APE	**En attendant Noël**
	15	La Garderie des ptits loups	**Goûter des enfants**

Annuaire des Professionnels de la Commune

Les Jardins De Richebourg
Paysagiste, vente de végétaux
15 Route de Richebourg
02.38.57.23.11

Beauvais Christian
Apiculteur - Vente de miel
171 route de Jargeau
02.38.59.92.94

L'Atelier de l'oratoire
Mécanicien réparateur de véhicules anciens
06.07.29.07.86
atelierdeloratoire@laposte.net

RG Maçonnerie
Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment
45 Route de Marmain
06.62.68.16.17

Chenil "Les Chevalliers"
Pension pour chiens et chats
147 Route des Chevalliers
02.38.59.91.94

Belt Service Industrie-BSI
Fabrication de matériel de levage et de manutention
M. Carl FAZIO
104 Route de Sigloy
02.34.50.52.28

Fleury Mathieu
Maraîcher bio
La Ferme aux Abeilles
56 Route de Jargeau
02.38.58.01.29

J.E.V Lebrun Bruno
Réalisation, entretien espaces verts
139 Route de Sigloy
02.38.58.18.16

O Levain Farine
Fabrication artisanale de pains, pâtisseries et viennoiseries
196 Route de Jargeau
06.70.94.06.88
www.olevain.fr

Bonheur et Papilles
Fabrication de biscuits sans gluten et certifiés bio
154 Route de Marmain
contact@bonheuretpapilles.fr
www.bonheuretpapilles.fr

Gaël Le Roc'h
Charpente écoconstruction
Courpain
02.38.59.71.55
06.09.05.94.48

Peffert Anne
Création et réalisation de décor pour divers événements
9 Route de la Levée
02.38.46.17.37
06.88.68.04.80

M. Boulmier
Bois de chauffage
Transport de bois
147 Route de Sigloy
06.17.14.86.27

Ulliel Peinture
Peinture intérieur & extérieur. Pose de revêtements sol & murs. Bandes & enduits
1 Rue des Chevalliers
06.50.92.02.50
benjamin.ulliel@hotmail.fr

Le Potager Bio de Marmain
Productrice de légumes bio
108 Route de Marmain
06.77.74.96.50

77 Côté Loire
Brocante-Décorations
77 route de Marmain
06.25.99.53.65

Manon Hedjri
Psychologue
7 Route de Sigloy
06.60.44.21.48

Commerces ambulants

La Boucherie Pachot Thierry
02.38.59.02.07
Circule dans Ouvrouer
Les mardis de 12h45 à13h30
Les vendredis de 16h à 17h

La Poissonnerie Kentzinger Alain
06.66.94.89.22
Stationne dans le centre bourg
Tous les mercredis
de 8h à 8h30

Aboiements des chiens

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements constituent un trouble anormal et une nuisance.
La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage peut être puni d'une amende de 3ème classe (jusqu'à 450 €).

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI

Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets de quelque nature que ce soit à côté ou au pied des conteneurs mis en place pour la collecte sélective.
La commune en appelle au CIVISME de tous. Le dépôt sauvage de déchets au-delà de son interdiction est passible d'une amende.
Aux abords des colonnes de tri rien ne doit être entreposé. Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes. **Toute personne effectuant un dépôt sauvage, fera l'objet d'une plainte. Des frais de nettoyage et administratifs seront facturés.**
Ne transformons pas les abords des points d'apport volontaire en dépôts sauvages !

Campagne de stérilisation et d'identification

L'augmentation du nombre de chats libres (errants) non stérilisés est un problème dans de nombreuses communes rurales. Notre commune ne fait pas exception.

EN 2021, UNE CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION a été mise en place sur la commune en référence à l'article L211-27 du code Rural. Cette campagne vise à régler le problème de surpopulation de nos amis les chats pour deux raisons principales :

- Préserver le bien-être animal en apportant aide et soins aux animaux errants
- Supprimer les nuisances sonores et olfactives auprès des habitants.

En effet, le plus souvent ces chats errants non stérilisés souffrent de maladies, de malnutrition et présentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Les chats stérilisés ne transmettent donc plus certaines maladies infectieuses, liées aux accouplements et aux bagarres, tout en protégeant notre environnement des rongeurs et de l'arrivée de nouveaux congénères sur le territoire. Ainsi la population féline sauvage diminue.
L'identification, c'est-à-dire l'attribution à chaque animal d'un n° unique, s'est imposée comme une nécessité sanitaire et une disposition importante en matière de protection animale et également ne l'oublions pas, un moyen de retrouver son animal égaré !

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28)

Le brûlage des déchets vert c'est interdit

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017.**

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions La technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également que brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Entretien des espaces verts

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain.Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien.L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité. Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.). La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres.Les haies ne doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.

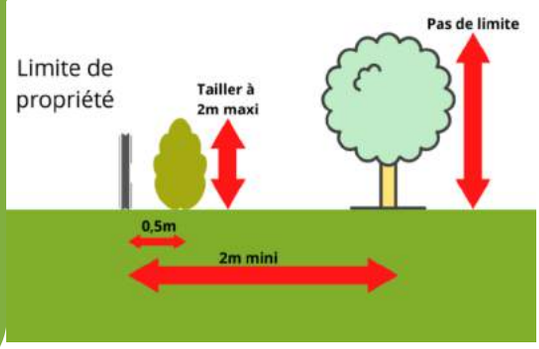

Pensez aux piétons, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée.

Selon le code de la route, le stationnement sur les trottoirs EST INTERDIT.

Stationnement sur les trottoirs

Civisme...

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percutions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur, ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables**: de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Les samedis**: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Les dimanches et jours fériés**: de 10h00 à 12h00

Rézo Pouce

Application à télécharger

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

Sinon, flashez-nous!

Vous permet de vous déplacer en mode **« quand je veux, où je veux ! ».**
Pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance, ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse. S'inscrire, c'est intégrer un réseau serein et une communauté d'utilisateurs toujours partants.

C'est gratuit!

Il y a trois arrêts à Ouvrouer les Champs :
- Arrêt devant l'école
- Arrêt en face l'école
- Parking angle route de Marmain et route de Jargeau

Inscrivez-vous dès à présent sur https://**www.rezopouce.fr**/Plus d'infos sur le site de la mairie

Carte des 3 arrêts rezo pouce sur la commune:

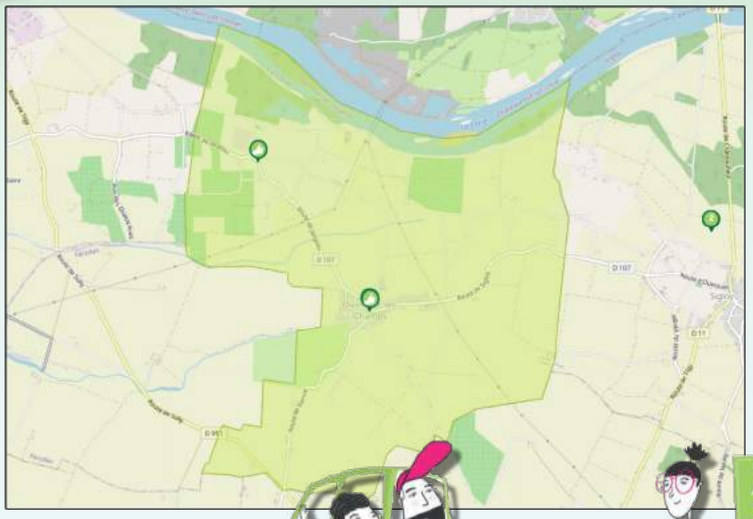

Autorisations d'urbanisme

Si les constructions de maison ou de bâtiments sont soumises à l'obtention d'un permis de construire, de nombreux autres travaux doivent faire l'objet de démarches auprès de la mairie.

Création ou changement d'ouvertures, ravalement de façade, installation de murs, clôtures ou portails, construction de piscines, abris ou garages… L'illustration ci-dessous résume l'ensemble des démarches à effectuer selon les cas :

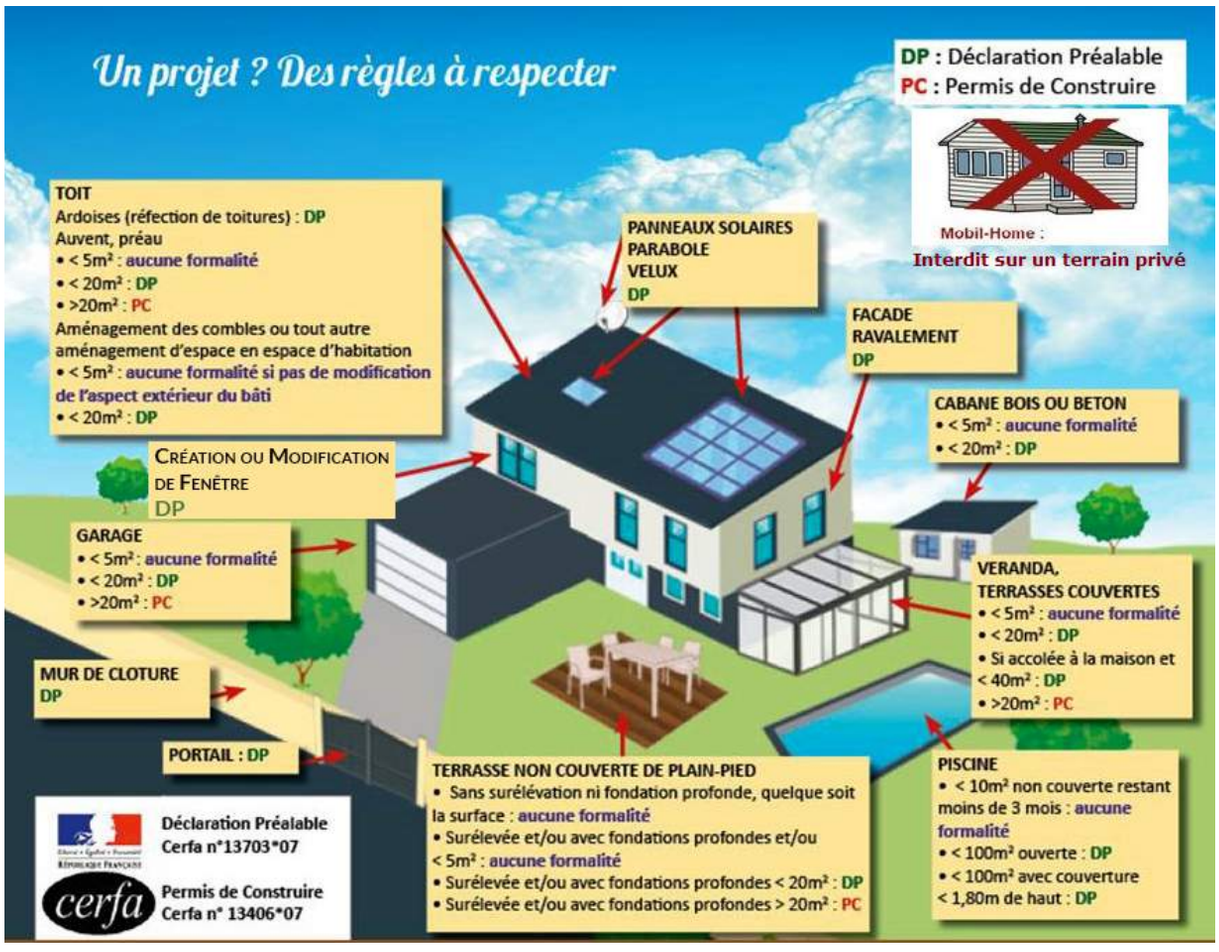

PanneauPocket

L'information de votre commune en temps réel sur smartphone, tablette et PC !

La mairie a mis à la disposition de ses habitants une application **PanneauPocket** à télécharger sur vos smartphones ou tablettes.

Ce système permet en temps réel de vous envoyer un message d'information ou d'alerte directement sur votre smartphone. De nombreux habitants ont déjà adopté cette application gratuite et s'en montrent très satisfaits.

Pour être connecté à l'actualité de votre commune

Pour être informé(e) en temps réel :

- des alertes météo, des travaux,
- des coupures programmées d'eau, d'électricité,
- des infos importantes de la mairie,
- des événements des associations,
- des animations de la commune.

Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien entre la mairie et ses citoyens.

1. **Téléchargez** l'application **PanneauPocket** sur votre mobile : ***Play Store*** pour Android ou l'***App store*** pour iPhone
2 - **Ajoutez** Ouvrouer les Champs en favori en cliquant sur **le cœur transparent pour qu'il devienne orange**
3 - **Autorisez** la réception de notifications en provenance de **PanneauPocket**

Parlez en autour de vous...

Aide à domicile ASAD du secteur Tigy

MÉTIER D'AIDE A DOMICILE

« On se sent utile. Ces personnes que l'on aide peuvent ainsi rester chez elles le plus longtemps possible. »

Nous pouvons vous aider à

- Réaliser l'entretien courant de la maison : entretien du logement, des vêtements, du linge.
- Dans les actes essentiels de la vie quotidienne : apporter une aide à la réalisation des achats alimentaires, à la préparation des repas, aux soins d'hygiènes
- Accompagner la personne aidée dans ses sorties : rendez-vous chez le médecin par exemple.
- Assister la personne aidée dans des démarches administratives.

Autonome mais pas seul(e) !

L'aide à domicile travaille sous la responsabilité d'un(e) responsable qui organise ses journées et le/la supervise. C'est aussi un travail d'équipe car plusieurs professionnels peuvent intervenir auprès d'une même personne (infirmière, aide-soignante...). La communication entre les professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour une bonne prise en charge.

Notre secteur géographique d'intervention

Depuis le mois d'octobre 2018, l'UNA du secteur de Tigy intervient sur les communes de Guilly, Sully-sur-Loire et Viglain en complément de son secteur habituel (Châteauneuf-sur-Loire, Darvoy, Férolles, Jargeau, Neuvy-en-Sullias, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vannes-sur-Cosson, Vienne-en- Val).

NOUS RECRUTONS

Donnez du sens à votre vie professionnelle !
Vous aimez aider les autres, vous êtes autonome et mobile, vous avez une bonne capacité d'adaptation et le sens de l'organisation.
Afin d'intervenir auprès de ses usagers, **l'UNA** recherche des aides à domicile motivées

SAAD - 6, Rue du 20 août 1944 - 45510 TIGY
Tel : **02 38 58 11 54** - *saad.tigy@asad45.fr*

2026

JANVIER

SAM	1	1-364	JOUR DE L'AN	
D	2	2-363	Epiphanie	
LUN	3	3-362	Geneviève	01
MAR	4	4-361	Odilon	
MER	5	5-360	Edouard	
JEU	6	6-359	Mélaine	
VEN	7	7-358	Raymond	
SAM	8	8-357	Lucien	
D	9	9-356	Alix	
LUN	10	10-355	Guillaume	02
MAR	11	11-354	Pauline	
MER	12	12-353	Tatiana	
JEU	13	13-352	Yvette	
VEN	14	14-351	Nina	
SAM	15	15-350	Rémi	
D	16	16-349	Marcel	
LUN	17	17-348	Roseline	03
MAR	18	18-347	Prisca	
MER	19	19-346	Marius	
JEU	20	20-345	Sébastien	
VEN	21	21-344	Agnès	
SAM	22	22-343	Vincent	
D	23	23-342	Barnard	
LUN	24	24-341	Fr. de Sales	04
MAR	25	25-340	Conv.de Paul	
MER	26	26-339	Paule	
JEU	27	27-338	Angèle	
VEN	28	28-337	Th. d'Aquin	
SAM	29	29-336	Gildas	
D	30	30-335	Martine	
LUN	31	31-334	Marcelle	05

FÉVRIER

MAR	1	32-333	Ella	
MER	2	33-332	Présentation	
JEU	3	34-331	Blaise	
VEN	4	35-330	Véronique	
SAM	5	36-329	Agathe	
D	6	37-328	Gaston	
LUN	7	38-327	Eugénie	06
MAR	8	39-326	Jacqueline	
MER	9	40-325	Apolline	
JEU	10	41-324	Arnaud	
VEN	11	42-323	ND de Lourdes	
SAM	12	43-322	Félix	
D	13	44-321	Béatrice	
LUN	14	45-320	Valentin	07
MAR	15	46-319	Claude	
MER	16	47-318	Julienne	
JEU	17	48-317	Alexis	
VEN	18	49-316	Bernadette	
SAM	19	50-315	Gabin	
D	20	51-314	Aimée	
LUN	21	52-313	Damien	08
MAR	22	53-312	Isabelle	
MER	23	54-311	Lazare	
JEU	24	55-310	Modeste	
VEN	25	56-309	Roméo	
SAM	26	57-308	Nestor	
D	27	58-307	Honorine	
LUN	28	59-306	Romain	09

MARS

MAR	1	60-305	Aubin	
MER	2	61-304	Ch.le Bon	
JEU	3	62-303	Guénolé	
VEN	4	63-302	Casimir	
SAM	5	64-301	Olive	
D	6	65-300	Colette	
LUN	7	66-299	Félicité	10
MAR	8	67-298	Jean de Dieu	
MER	9	68-297	Françoise	
JEU	10	69-296	Vivien	
VEN	11	70-295	Rosine	
SAM	12	71-294	Justine	
D	13	72-293	Rodrigue	
LUN	14	73-292	Mathilde	11
MAR	15	74-291	Louise	
MER	16	75-290	Bénédicte	
JEU	17	76-289	Patrice	
VEN	18	77-288	Cyrille	
SAM	19	78-287	Joseph	
D	20	79-286	PRINTEMPS/Herbert	
LUN	21	80-285	Clémence	12
MAR	22	81-284	Léa	
MER	23	82-283	Victorien	
JEU	24	83-282	Cath. de Suède	
VEN	25	84-281	Annonciation	
SAM	26	85-280	Larissa	
D	27	86-279	Habib +1h	
LUN	28	87-278	Gontran	13
MAR	29	88-277	Gwladys	
MER	30	89-276	Amédée	
JEU	31	90-275	Benjamin	

AVRIL

VEN	1	91-274	Hugues	
SAM	2	92-273	Sandrine	
D	3	93-272	Richard	
LUN	4	94-271	Isidore	14
MAR	5	95-270	Irène	
MER	6	96-269	Marcellin	
JEU	7	97-268	J-B. de la Salle	
VEN	8	98-267	Julie	
SAM	9	99-266	Gautier	
D	10	100-265	Fulbert	
LUN	11	101-264	Stanislas	15
MAR	12	102-263	Jules	
MER	13	103-262	Ida	
JEU	14	104-261	Maxime	
VEN	15	105-260	Paterne	
SAM	16	106-259	Benoît-Joseph	
D	17	107-258	PÂQUES	
LUN	18	108-257	L. DE PÂQUES	16
MAR	19	109-256	Emma	
MER	20	110-255	Odette	
JEU	21	111-254	Anselme	
VEN	22	112-253	Alexandre	
SAM	23	113-252	Georges	
D	24	114-251	Fidèle	
LUN	25	115-250	Marc	17
MAR	26	116-249	Alida	
MER	27	117-248	Zita	
JEU	28	118-247	Valérie	
VEN	29	119-246	Cath. de Sienne	
SAM	30	120-245	Robert	

MAI

D	1	121-244	FÊTE DU TRAVAIL	
LUN	2	122-243	Boris	18
MAR	3	123-242	Phil.,Jacq.	
MER	4	124-241	Sylvain	
JEU	5	125-240	Judith	
VEN	6	126-239	Prudence	
SAM	7	127-238	Gisèle	
D	8	128-237	VICTOIRE 1945	
LUN	9	129-236	Pacôme	19
MAR	10	130-235	Solange	
MER	11	131-234	Estelle	
JEU	12	132-233	Achille	
VEN	13	133-232	Rolande	
SAM	14	134-231	Matthias	
D	15	135-230	Denise	
LUN	16	136-229	Honoré	20
MAR	17	137-228	Pascal	
MER	18	138-227	Eric	
JEU	19	139-226	Yves	
VEN	20	140-225	Bernardin	
SAM	21	141-224	Constantin	
D	22	142-223	Emile	
LUN	23	143-222	Didier	21
MAR	24	144-221	Donatien	
MER	25	145-220	Sophie	
JEU	26	146-219	ASCENSION	
VEN	27	147-218	Augustin	
SAM	28	148-217	Germain	
D	29	149-216	Fête des Mères	
LUN	30	150-215	Ferdinand	22
MAR	31	151-214	Visitation	

JUIN

MER	1	152-213	Justin	
JEU	2	153-212	Blandine	
VEN	3	154-211	Kévin	
SAM	4	155-210	Clotilde	
D	5	156-209	PENTECÔTE	
LUN	6	157-208	L. PENTECÔTE	23
MAR	7	158-207	Gilbert	
MER	8	159-206	Médard	
JEU	9	160-205	Diane	
VEN	10	161-204	Landry	
SAM	11	162-203	Barnabé	
D	12	163-202	Guy	
LUN	13	164-201	Antoine de P.	24
MAR	14	165-200	Elisée	
MER	15	166-199	Germaine	
JEU	16	167-198	J. F. Régis	
VEN	17	168-197	Hervé	
SAM	18	169-196	Léonce	
D	19	170-195	Fête des Pères	
LUN	20	171-194	Silvère	25
MAR	21	172-193	ETE/Gonzague	
MER	22	173-192	Alban	
JEU	23	174-191	Audrey	
VEN	24	175-190	Jean-Baptiste	
SAM	25	176-189	Prosper	
D	26	177-188	Anthelme	
LUN	27	178-187	Fernand	26
MAR	28	179-186	Irénée	
MER	29	180-185	Pierre-Paul	
JEU	30	181-184	Martial	

JUILLET

VEN	1	182-183	Thierry	
SAM	2	183-182	Martinien	
D	3	184-181	Thomas	
LUN	4	185-180	Florent	27
MAR	5	186-179	Antoine	
MER	6	187-178	Mariette	
JEU	7	188-177	Raoul	
VEN	8	189-176	Thibaut	
SAM	9	190-175	Amandine	
D	10	191-174	Ulrich	
LUN	11	192-173	Benoît	28
MAR	12	193-172	Olivier	
MER	13	194-171	Henri et Joël	
JEU	14	195-170	FÊTE NATIONALE	
VEN	15	196-169	Donald	
SAM	16	197-168	ND Mt Carmel	
D	17	198-167	Charlotte	
LUN	18	199-166	Frédéric	29
MAR	19	200-165	Arsène	
MER	20	201-164	Marina	
JEU	21	202-163	Victor	
VEN	22	203-162	Marie Madeleine	
SAM	23	204-161	Brigitte	
D	24	205-160	Christine	
LUN	25	206-159	Jacques	30
MAR	26	207-158	Anne,Joachim	
MER	27	208-157	Nathalie	
JEU	28	209-156	Samson	
VEN	29	210-155	Marthe	
SAM	30	211-154	Juliette	
D	31	212-153	Ignace de L.	

AOÛT

LUN	1	213-152	Alphonse	31
MAR	2	214-151	Julien Eymard	
MER	3	215-150	Lydie	
JEU	4	216-149	Jean-M. Vianney	
VEN	5	217-148	Abel	
SAM	6	218-147	Transfiguration	
D	7	219-146	Gaëtan	
LUN	8	220-145	Dominique	32
MAR	9	221-144	Amour	
MER	10	222-143	Laurent	
JEU	11	223-142	Claire	
VEN	12	224-141	Clarisse	
SAM	13	225-140	Hippolyte	
D	14	226-139	Evrard	
LUN	15	227-138	ASSOMPTION	33
MAR	16	228-137	Armel	
MER	17	229-136	Hyacinthe	
JEU	18	230-135	Hélène	
VEN	19	231-134	Jean Eudes	
SAM	20	232-133	Bernard	
D	21	233-132	Christophe	
LUN	22	234-131	Fabrice	34
MAR	23	235-130	Rose de Lima	
MER	24	236-129	Barthélémy	
JEU	25	237-128	Louis	
VEN	26	238-127	Natacha	
SAM	27	239-126	Monique	
D	28	240-125	Augustin	
LUN	29	241-124	Sabine	35
MAR	30	242-123	Fiacre	
MER	31	243-122	Aristide	

SEPTEMBRE

JEU	1	244-121	Gilles	
VEN	2	245-120	Ingrid	
SAM	3	246-119	Grégoire	
D	4	247-118	Rosalie	
LUN	5	248-117	Raïssa	36
MAR	6	249-116	Bertrand	
MER	7	250-115	Reine	
JEU	8	251-114	Nativité	
VEN	9	252-113	Alain	
SAM	10	253-112	Inès	
D	11	254-111	Adelphe	
LUN	12	255-110	Apollinaire	37
MAR	13	256-109	Aimé	
MER	14	257-108	Croix Glorieuse	
JEU	15	258-107	Roland	
VEN	16	259-106	Edith	
SAM	17	260-105	Renaud	
D	18	261-104	Nadège	
LUN	19	262-103	Emilie	38
MAR	20	263-102	Davy	
MER	21	264-101	Matthieu	
JEU	22	265-100	Maurice	
VEN	23	266-99	AUTOMNE/Constant	
SAM	24	267-98	Thècle	
D	25	268-97	Hermann	
LUN	26	269-96	Côme et Damien	39
MAR	27	270-95	Vinc. de Paul	
MER	28	271-94	Venceslas	
JEU	29	272-93	Michel	
VEN	30	273-92	Jérôme	

OCTOBRE

SAM	1	274-91	Thé. de l'E. Jésus	
D	2	275-90	Léger	
LUN	3	276-89	Gérard	40
MAR	4	277-88	Fr. d'Assise	
MER	5	278-87	Fleur	
JEU	6	279-86	Bruno	
VEN	7	280-85	Serge	
SAM	8	281-84	Pélagie	
D	9	282-83	Denis	
LUN	10	283-82	Ghislain	41
MAR	11	284-81	Firmin	
MER	12	285-80	Wilfried	
JEU	13	286-79	Gérard	
VEN	14	287-78	Juste	
SAM	15	288-77	Thérèse d'Avila	
D	16	289-76	Edwige	
LUN	17	290-75	Baudoin	42
MAR	18	291-74	Luc	
MER	19	292-73	René	
JEU	20	293-72	Adeline	
VEN	21	294-71	Céline	
SAM	22	295-70	Elodie	
D	23	296-69	Jean de Capistran	
LUN	24	297-68	Florentin	43
MAR	25	298-67	Crépin	
MER	26	299-66	Dimitri	
JEU	27	300-65	Emeline	
VEN	28	301-64	Jude	
SAM	29	302-63	Narcisse	
D	30	303-62	Bienvenue -1h	
LUN	31	304-61	Quentin	44

NOVEMBRE

MAR	1	305-60	TOUSSAINT	
MER	2	306-59	Défunts	
JEU	3	307-58	Hubert	
VEN	4	308-57	Charles	
SAM	5	309-56	Sylvie	
D	6	310-55	Bertille	
LUN	7	311-54	Carine	45
MAR	8	312-53	Geoffroy	
MER	9	313-52	Théodore	
JEU	10	314-51	Léon	
VEN	11	315-50	ARMISTICE 1918	
SAM	12	316-49	Christian	
D	13	317-48	Brice	
LUN	14	318-47	Sidoine	46
MAR	15	319-46	Albert	
MER	16	320-45	Marguerite	
JEU	17	321-44	Elisabeth	
VEN	18	322-43	Aude	
SAM	19	323-42	Tanguy	
D	20	324-41	Edmond	
LUN	21	325-40	Prés. de Marie	47
MAR	22	326-39	Cécile	
MER	23	327-38	Clément	
JEU	24	328-37	Flora	
VEN	25	329-36	Catherine	
SAM	26	330-35	Delphine	
D	27	331-34	Sévrin	
LUN	28	332-33	Jacq. de la M.	48
MAR	29	333-32	Saturnin	
MER	30	334-31	André	

DÉCEMBRE

JEU	1	335-30	Florence	
VEN	2	336-29	Viviane	
SAM	3	337-28	François Xavier	
D	4	338-27	Barbara	
LUN	5	339-26	Gérald	49
MAR	6	340-25	Nicolas	
MER	7	341-24	Ambroise	
JEU	8	342-23	Imm. Conception	
VEN	9	343-22	Pierre Fourier	
SAM	10	344-21	Romaric	
D	11	345-20	Daniel	
LUN	12	346-19	Jeanne F.C.	50
MAR	13	347-18	Lucie	
MER	14	348-17	Odile	
JEU	15	349-16	Ninon	
VEN	16	350-15	Alice	
SAM	17	351-14	Gaël	
D	18	352-13	Gatien	
LUN	19	353-12	Urbain	51
MAR	20	354-11	Théophile	
MER	21	355-10	HIVER/Pierre C.	
JEU	22	356-9	Françoise Xavière	
VEN	23	357-8	Armand	
SAM	24	358-7	Adèle	
D	25	359-6	NOËL	
LUN	26	360-5	Etienne	52
MAR	27	361-4	Jean	
MER	28	362-3	Innocents	
JEU	29	363-2	David	
VEN	30	364-1	Roger	
SAM	31	365-0	Sylvestre	

OUVROÜER LES CHAMPS

Plan

1 Route de Jargeau
2 Route de Tigy
3 Route de Vienne
4 Route du Trépied
5 Route de Richebourg
6 Route des Chevaliers
7 Route de la Caillardière
8 Route de Marmain
9 Route de Bapaume
10 Route de Villaut
11 Route de la Saussaie
12 Route de la Levée
13 Route de Sigloy
14 Route des Vallées
15 Route de la Routisserie
16 Rue de la Loue
18 Allée des Erables
19 Allée des tournesols
20 Allées des Cerisiers
22 Aire de pique nique